



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 20 décembre 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser
Claude Lavoie	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
M^e Anne-Laure Pelletier, assistante-greffière substitut

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Monsieur le maire Bruno Marchand prend la parole afin de rendre hommage à monsieur Martin Tremblay, pompier volontaire, décédé le 18 décembre 2021 dans l'exercice de ses fonctions.

CV-2021-1158 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, au nom du comité exécutif, demande de retirer le sommaire décisionnel BE2021-077 intitulé *Entente entre la Ville de Québec et Action promotion Grande Allée, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement Ambiance de la nouvelle année, en 2021*.

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1159 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 décembre 2021

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 décembre 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 8 décembre 2021 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 8 décembre 2021 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt d'un avis de correction par l'assistant-greffier du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, R.V.Q. 2900, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);
- Dépôt d'une lettre du Directeur général des élections, monsieur Pierre Reid, datée du 10 décembre 2021, relative au changement de nom de la formation politique *Québec 21 – Équipe JF Gosselin*, pour *Québec 21*;
- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil concernant les dons, les marques d'hospitalités et autres avantages, en vertu de l'article 9 du *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil*, R.V.Q. 2584;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 décembre 2021, relative à *l'Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'enlèvement de graffitis, le nettoyage et le cirage de monuments, d'oeuvres d'art et d'autres équipements (Appel d'offres public 76069)*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Bianca Dussault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 décembre 2021, relative à *l'Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats relativement à une entente pour la fourniture de pièces de signaux lumineux – Lots 3 et 7 (Appel d'offres public 76426)*;
- Dépôt, par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 décembre 2021, relative à *l'Avis de modification numéro 4 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et L'Institut Canadien de Québec, relativement à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023 (Dossier 53222)*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel ainsi que par visioconférence est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Madame la conseillère Bianca Dussault dépose un avis de proposition, demandant la tenue d'un comité plénier en janvier 2022, pour faire état de la situation sur le projet de tramway de Québec, suite aux propos tenus par monsieur le maire en date du 6 décembre 2021.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier dépose un avis de proposition, demandant de prolonger, pour l'année 2022, l'abolition complète de la pénalité de 5 % sur les retards de paiement.

Monsieur le conseiller Claude Villeneuve dépose un avis de proposition, s'opposant à l'adoption du règlement visant un ajustement à la norme sur le nickel dans l'air ambiant, et demandant que la Ville se positionne officiellement dans le cadre de la consultation publique, auquel le projet de règlement sera soumis.

Madame la conseillère Alicia Despins dépose un avis de proposition, demandant que la Ville mette en place diverses mesures relatives à l'habitation et à l'accès au logement.

Monsieur le conseiller Claude Villeneuve dépose un avis de proposition, demandant à la Ville de créer rapidement un comité indépendant afin d'analyser les différentes options possibles pour atténuer les effets de la hausse des coûts des loyers.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2021-1160 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Isabelle Roy, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 22 novembre 2021, demandant la gratuité pour l'accès et la location d'équipements des sites de plein air et de la baie de Beauport, pour la prochaine saison hivernale et la prochaine saison estivale, ainsi que l'augmentation du nombre de kilomètres de sentiers damés - LS2021-185 (Ra-2317)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel LS2021-185. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Isabelle Roy, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Isabelle Roy déclare qu'elle ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'elle se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel LS2021-185. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu qu'à l'hiver 2020-2021, la Ville de Québec avait offert gratuitement l'accès à ses sites de plein air et à la location d'équipement aux citoyens, incluant le Centre de glisse Myrand;

Attendu que plus de 160 km de sentiers multifonctionnels ont également été damés un peu partout sur le territoire, au bénéfice des amateurs de marche, de course, de raquettes, de ski de fond, de *fatbike*, de trottinette des neiges, etc.;

Attendu que ces initiatives et l'accès gratuit à plusieurs activités de plein air ont grandement été appréciés par les citoyens;

Attendu que, de les renouveler en prévision de la prochaine saison hivernale, voire de les élargir en offrant notamment un plus grand nombre de kilomètres de sentiers damés, contribuerait significativement à accentuer le plaisir d'habiter la ville de Québec et de profiter des jours de l'hiver;

Attendu que des mesures similaires pourraient également être fort appréciées en saison estivale, en abolissant par exemple le frais d'accès à la baie de Beauport, ce qui démontrerait concrètement notre volonté de redonner l'accès au fleuve aux citoyens;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est proposé d'offrir, pour la prochaine saison estivale et la prochaine saison hivernale, la gratuité d'accès aux activités dans les sites de plein air de la Ville, excluant la baie de Beauport, d'abolir la tarification des frais de stationnement pour le centre de plein air de Beauport, de maintenir la tarification pour la location d'équipements dans les sites de plein air, et de maintenir le même nombre de kilomètres de sentiers damés que celui de la saison 2020-2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1161 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 décembre 2021, demandant la tenue d'un comité plénier afin que le Service de police présente aux membres du conseil le fonctionnement et l'encadrement général du travail des policiers, incluant les différents types d'enquêtes à la suite d'incidents impliquant des policiers lors d'interventions, afin que les élus soient mieux outillés pour répondre à la population - **PO2021-006 (Ra-2317)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PO2021-006. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Claude Villeneuve déclare qu'il maintient son avis de proposition. Madame la conseillère Anne Corriveau appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que les événements en lien avec des arrestations récentes par des agents du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) ont suscité de vives réactions et des préoccupations dans l'ensemble de la communauté;

Attendu que l'assurance a déjà été donnée que les enquêtes en cours auprès du *Commissaire à la déontologie et à l'interne* au SPVQ, auxquelles se sont ajoutées deux enquêtes auprès du *Bureau des enquêtes indépendantes* (BEI), analyseront le fil des événements avec rigueur et en profondeur;

Attendu que malgré ces assurances, les citoyens ont besoin de mieux saisir comment est encadré le travail des policiers, quelles sont les bases qui régissent les interventions, et quels sont les mécanismes qui surveillent et régulent leur travail;

Attendu que le rapport final du *Comité consultatif sur la réalité policière* a été déposé auprès du ministère de la Sécurité publique en mai 2021, et qu'il incluait 138 recommandations, dont plusieurs sont en lien avec la nécessité de moderniser le système policier et l'obligation de colliger des données de nature sociodémographique lors d'interpellations ou d'interventions;

Attendu que, dans un souci de favoriser l'amélioration continue et le vivre-ensemble, il nous semble incontournable de mieux comprendre d'abord le cadre d'intervention et l'encadrement général dans lesquels évoluent nos policiers;

Attendu que nous souhaitons que les policiers du Québec disposent des meilleures balises possibles, qui sont pertinentes et adaptées à la réalité de leur travail sur le terrain, et qui permettent également à l'ensemble des citoyens de se sentir en sécurité et en confiance lors de leurs interactions avec le service de police;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de convoquer un comité plénier afin que le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) présente aux membres du conseil le fonctionnement et l'encadrement général du travail des policiers, incluant les

différents types d'enquêtes à la suite d'incidents impliquant des policiers lors d'interventions, afin que les élus soient mieux outillés pour répondre à la population.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de proposition déposé par madame la conseillère Jackie Smith, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 décembre 2021, demandant que la Ville de Québec reconnaisse le besoin de documenter, de produire des données ainsi que des statistiques sur le profilage racial et social, sur le territoire de la ville de Québec – PO2021-005 (Ra-2317)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PO2021-005.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Jackie Smith déclare qu'elle ne maintient pas son avis de proposition.

Proposition sans préavis

CV-2021-1162 Félicitations à madame Lise Bastien pour avoir reçu, le 17 décembre 2021, la Médaille Premiers Peuples du Lieutenant-gouverneur du Québec

Attendu que madame Lise Bastien, de la Nation huronne-wendat, a reçu le 17 décembre 2021 la *Médaille Premiers Peuples* du Lieutenant-gouverneur du Québec;

Attendu que cette reconnaissance vise à mettre en lumière le parcours de personnes qui, par leurs réalisations, leurs implications et leurs engagements, contribuent au rayonnement des Premiers Peuples au Québec, au Canada ou sur la scène internationale;

Attendu que madame Lise Bastien, directrice générale du *Conseil en Éducation des Premières Nations* (CEPN), dont le bureau est situé à Wendake, se consacre depuis plus de 23 ans à la défense des intérêts éducatifs des Premières Nations;

Attendu que le CEPN est un organisme qui évalue, administre et met en oeuvre des programmes d'éducation pour 22 communautés autochtones et près de 6 000 élèves du Québec;

Attendu que le CEPN est une association essentielle, tenant compte des besoins et des réalités des apprenants autochtones, et qui permet aux élèves, jeunes ou adultes, d'évoluer dans des milieux sûrs et inclusifs;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Lise Bastien pour cet honneur, qui souligne son engagement exemplaire auprès des communautés des Premières Nations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1163 Félicitations à madame Marie–Sophie Dionne pour les honneurs obtenus lors de la finale provinciale de *La Coupe – Propulsons la croissance*, qui a eu lieu le 9 décembre 2021

Attendu que le 9 décembre 2021, s'est tenue la finale provinciale de *La Coupe – Propulsons la croissance*, concours organisé par le *Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec*;

Attendu qu'à cette occasion, madame Marie–Sophie Dionne, présidente et directrice des opérations de *Solution Nexam*, a été récipiendaire d'une bourse de 20 000 \$;

Attendu que, sans contraintes géographiques, *Solution Nexam* permet aux associations, aux ordres professionnels ainsi qu'aux secteurs publics et de l'éducation de faire passer une grande variété d'examens en ligne, qu'ils soient pour des certifications, des embauches ou des accréditations;

Attendu que madame Marie–Sophie Dionne, dont l'entreprise est basée dans la ville de Québec, a également été lauréate en 2018 du prix *Recrue des CPA de Québec*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre–Luc Lachance,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Marie–Sophie Dionne pour les honneurs obtenus lors de la finale provinciale de *La Coupe – Propulsons la croissance*, et lui souhaitent le meilleur des succès pour son entreprise *Solution Nexam*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1164 Félicitations à mesdames Camila Comin et Jade Dussault ainsi qu'à messieurs Jérémie Arsenault, Bruno Gagnon, Christophe Hamel, Francis Julien et Hugo Ouellet-Côté, créateurs de la compagnie de cirque *Flip Fabrique*, qui célèbre son 10^e anniversaire

Attendu qu'il y a dix ans, sept artistes de l'*École de cirque de Québec* formaient la compagnie de cirque *Flip Fabrique*;

Attendu qu'en dix ans, *Flip Fabrique* a élaboré autant de spectacles, et a fait monter un total de 146 artistes sur les scènes de 228 villes dans 22 pays, et ont offert 1466 représentations au grand plaisir de plus d'un million de spectateurs aux quatre coins du globe;

Attendu que, déjà en 2015, *Flip Fabrique* éblouissait les citoyens et les visiteurs de Québec avec son premier spectacle extérieur *Crépuscule*, présenté à l'*Agora du Vieux-Port*;

Attendu que *Flip Fabrique* a, à nouveau, époustouflé avec *Féria*, présenté à la *Place Jean-Béliveau* en 2019, puis a comblé nos coeurs déjà conquis avec *Blizzard*, qui a été le premier spectacle circassien présenté au théâtre multifonctionnel *Le Diamant*;

Attendu que, autre saut périlleux réussi avec brio, la troupe surprend à nouveau avec l'élaboration du spectacle *Six* en pleine pandémie, processus créatif inédit faisant même l'objet d'un documentaire;

Attendu que, pour souligner leur 10^e anniversaire, la prolifique compagnie nous offre dans leur nouveau spectacle *Acrobates* les performances de Camila, Jade, Jérémie, Bruno, Christophe, Francis et Hugo, soit les sept artistes fondateurs qui sont réunis sur scène pour performer une dernière fois tous ensemble;

Attendu que, visionnaires et audacieux, les créateurs de *Flip Fabrique* ont fait sortir l'art circassien des sentiers battus, en l'amenant dans nos rues, en présentant de grandes productions, en le faisant entrer dans nos théâtres et rayonner bien au-delà de nos frontières;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent mesdames Camila Comin et Jade Dussault ainsi que messieurs Jérémie Arseneault, Bruno Gagnon, Christophe Hamel, Francis Julien et Hugo Ouellet-Côté pour leurs 10 années de collaboration fructueuse et qui, par leur talent, participent à l'effervescence créative et au rayonnement de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1165 **Hommage à l'homme d'affaires, monsieur Jacques Auger, et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

Attendu que le 12 décembre 2021, l'homme d'affaires, monsieur Jacques Auger, s'est éteint à l'âge de 79 ans à Québec;

Attendu que monsieur Jacques Auger s'est impliqué auprès de nombreux organismes tout au long de sa vie, soit sur la Rive-Sud de Québec, où il fut président de la *Caisse populaire Christ-Roi* et propriétaire de cinémas, siégea également au conseil d'administration de plusieurs organismes, dont la *Monnaie Royale Canadienne* et la *Compagnie d'assurance Optimum*, et ouvrit le 7 juillet 1977 à Lévis le tout premier restaurant *McDonald's* dans l'est du Québec;

Attendu que monsieur Jacques Auger participa grandement à l'implantation du *Manoir Ronald McDonald's* de Québec en 1988, et qu'il en devint président, assumant cette fonction pendant plus de 30 ans;

Attendu que monsieur Jacques Auger fut un modèle pour de nombreuses personnes, et que son parcours et son implication continuent d'inspirer les entrepreneurs de la grande région de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent l'ensemble de l'oeuvre de monsieur Jacques Auger, et offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1166 Félicitations à monsieur Louis-Karl Picard–Sioui ainsi qu'à toute l'équipe du Salon du livre des Premières Nations – Kwahiatonhk!, pour leur contribution au rayonnement et à l'effervescence de la littérature et de la culture autochtones

Attendu que, du 18 au 21 novembre 2021 se tenait le *Salon du livre des Premières Nations* à Québec;

Attendu que l'événement littéraire, qui soufflait cette année 10 bougies, était organisé par *Kwahiatonhk!*, qui accomplit avec brio sa mission de promouvoir et diffuser la littérature et le livre autochtones;

Attendu que pour cette édition, les organisateurs invitaient les visiteurs à porter un regard rétrospectif sur 40 ans de littérature autochtone au Québec, ainsi que sur le futur de la littérature des Premières Nations;

Attendu que parmi les invités de marque qui ont participé au Salon 2021, on retrouve mesdames Isabelle Picard, Natasha Kanapé Fontaine, Cyndy Wylde, Katia Bacon, Janis Ottawa, Virginia Pésémapéo Bordeleau, Fiorella Boucher, Shalan Joudry et Andrée Lévesque-Sioui, ainsi que messieurs Yves Sioui Durand, Félix Perkins, Michel Jean, Pierre Wabush et bien d'autres;

Attendu que dans le contexte de la pandémie, l'organisation a su démontrer une grande agilité en proposant une formule hybride de l'événement, ainsi que sa diffusion en ligne et dans plusieurs lieux phares du monde de la littérature et des arts de la ville de Québec, soit au *Morrin Center*, à la *Maison de la littérature*, à la *Salle Multi de Méduse*, ainsi que dans plusieurs bibliothèques du réseau municipal;

Attendu que lors du *Gala reconnaissance tourisme autochtone Québec* qui s'est tenu le 25 novembre 2021 à Montréal, *Kwahiatonhk!* s'est d'ailleurs vue remettre le prestigieux *Prix résilience et adaptation*, qui vise à reconnaître une entreprise autochtone qui a su se démarquer par sa résilience et l'adaptation de son expérience pendant la crise pandémique qui sévit toujours, et qui a impacté plus que toute autre industrie le tourisme au Québec;

Attendu que cet événement, qui crée un véritable lieu de rencontre entre les auteurs des Premières Nations et le grand public, participe à l'effervescence créative de la ville de Québec, confirmant une fois de plus son statut de *Capitale littéraire* et de *Ville de littérature* de l'*UNESCO*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Louis–Karl Picard–Sioui, ainsi que toute l'équipe du *Salon du livre des Premières Nations – Kwahiatonhk!*, pour leur contribution au rayonnement et à l'effervescence de la littérature et de la culture autochtones.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1167 Hommage à monsieur Martin Tremblay, pompier volontaire, qui a perdu dramatiquement la vie le 18 décembre 2021, et sincères condoléances à sa famille, à ses proches ainsi qu'à ses collègues

Attendu que monsieur Martin Tremblay a perdu dramatiquement la vie dans la nuit du 18 décembre 2021, en combattant les flammes;

Attendu que c'est à titre de pompier volontaire que monsieur Martin Tremblay a laissé sa vie pour sauver celle des autres, dans un acte de bravoure incontestable;

Attendu que monsieur Martin Tremblay, père de trois enfants, était aussi un loyal employé de la Ville de Québec, fier contremaître du Service du traitement des eaux;

Attendu que monsieur Martin Tremblay laisse derrière lui le souvenir impérissable d'un homme engagé et courageux, qui imprènera la mémoire de la population des villes de Boischatel et de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances à la famille de monsieur Martin Tremblay, à ses proches ainsi qu'à ses collègues.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1168 Félicitations à madame Godelieve De Koninck pour la qualité de son engagement communautaire, et pour la réception du prix *Hommage Aînés 2021*

Attendu que le prix *Hommage Aînés* du gouvernement du Québec souligne l'apport d'une personne aînée oeuvrant bénévolement dans sa région, pour favoriser le mieux-être des personnes aînées ainsi que leur participation accrue à leur communauté;

Attendu que madame Godelieve De Koninck est lauréate en 2021 de ce prix pour la région de la Capitale-Nationale;

Attendu que cette orthopédagogue de formation a fondé en 2008 l'organisme *Liratoutâge*, qui offre des services de lecture à voix haute aux personnes aînées et isolées, et ce, partout dans la province, grâce à l'implication d'une centaine de bénévoles;

Attendu que durant la pandémie, madame Godelieve De Koninck a proposé d'enregistrer les lectures afin que le service ne soit pas arrêté, et que les personnes âgées puissent toujours bénéficier de moments privilégiés avec des citoyens et le monde du livre, quel qu'il soit;

Attendu que, par son altruisme et sa grande humanité, madame Godelieve De Koninck a fait une véritable différence dans la vie de plusieurs personnes âgées du Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie–Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Godelieve De Koninck pour la qualité de son engagement communautaire, et pour la réception du prix *Hommage Aînés 2021*, région de la Capitale–Nationale.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2021-1169 Ententes entre la Ville de Québec et deux compagnies de production, relatives aux versements de subventions, dans le cadre de l'appel de projets du *Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées 2021* - BE2021-071 (CT-2572042) — (Ra-2315)

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'autoriser la conclusion des ententes entre la Ville de Québec et deux compagnies de production, relatives au versement de subventions totalisant 200 000 \$, dans le cadre de l'appel de projets du *Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées 2021*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdites ententes jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1170 Entente entre la Ville de Québec et le *Village Nordik du Port de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Village Nordik du Port de Québec*, en 2022 - **BE2021-072 (CT-2572898) — (Ra-2315)**

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Village Nordik du Port de Québec*, relative au versement d'une subvention de 85 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Village Nordik du Port de Québec*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1171 Avenant au bail entre la Ville de Québec et le *Centre de la petite enfance La Petite Cour de Mistigri*, relativement à la location des espaces situés au 950-990, avenue Roland-Beaudin – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - **DE2021-1072 (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'avenant au bail intervenu le 13 février 2020, en vertu duquel la Ville de Québec loue au *Centre de la petite enfance La Petite Cour de Mistigri* des espaces dans l'édifice connu sous le nom de *Édifice Joseph-Morin*, situé au 950-990, avenue Roland-Beaudin, qui octroie deux options de renouvellement supplémentaires d'une année chacune, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel. Les autres conditions et modalités dudit bail demeurent inchangées;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1172 Avenant numéro 1 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la *Société québécoise de récupération et de recyclage*, relativement à l'octroi d'une aide financière, pour lui permettre de financer le projet *Naturelle et locale! De l'eau à proximité de vous!*, permettant de prolonger son délai pour une période de six mois - **PA2021-157 (Ra-2315)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant numéro 1 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la *Société québécoise de récupération et de recyclage*, relativement à l'octroi d'une aide financière de 100 000 \$, pour lui permettre de financer le projet *Naturelle et locale! De l'eau à proximité de vous!*, permettant de prolonger son délai pour une période de six mois, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et le greffier à signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1173 **Renouvellement du contrat d'entretien de logiciels et de progiciels LUDIK (module de base, Internet organismes, Internet citoyen 2, tarification familiale et équipements +) (Dossier 34246) - AP2021-897 (CT-2567422) — (Ra-2317)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de renouveler le contrat d'entretien adjudgé à *PG Solutions inc.*, pour l'entretien de logiciels et de progiciels *LUDIK* (module de base, Internet organismes, Internet citoyen 2, tarification familiale et équipements +), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour une somme de 126 904 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées audit contrat d'entretien joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1174 **Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de sacs en rouleau pour la collecte des résidus alimentaires, et approbation de l'option de renouvellement (Appel d'offres public 76195) - AP2021-898 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2030 par les autorités compétentes :

- 1° d'adjudger, à *Les Industries Polykar inc.*, le contrat pour la fourniture et la livraison de sacs en rouleau pour la collecte des résidus alimentaires, dès la date d'adjudication au 30 septembre 2027, pour une somme estimée à 26 330 990 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76195 et à sa soumission révisée du 8 novembre 2021;

2° d'approuver le renouvellement du contrat adjugé à *Les Industries Polykar inc.*, pour la fourniture et la livraison de sacs en rouleau pour la collecte des résidus alimentaires, pour la période du 1^{er} octobre 2027 au 30 septembre 2030, pour une somme estimée à 14 822 400 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76195 et à sa soumission révisée du 8 novembre 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1175 Ententes triennales entre la Ville de Québec et neuf organismes culturels professionnels, relatives au versement de subventions prévues dans le cadre de la mesure *Première Ovation* - CU2021-088 (CT-2573972, CT-2574086) — (Ra-2317)

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion des ententes triennales entre la Ville de Québec et neuf organismes culturels professionnels, relatives au versement annuel d'une subvention et de frais de gestion pour les années 2022, 2023 et 2024, dans le cadre de la mesure *Première Ovation*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdites ententes jointes au sommaire décisionnel, et détaillées comme suit :

- *L'Ampli de Québec* : subvention 258 454 \$, frais de gestion 15 000 \$ (plus les taxes applicables);
- *École de cirque de Québec* : subvention 48 000 \$, frais de gestion 7 500 \$ (exonérés de la TPS et de la TVQ);
- *L'Artère, développement et perfectionnement en danse contemporaine* : subvention 102 187 \$, frais de gestion 15 000 \$ (non taxables);
- *L'Institut Canadien de Québec* : subvention 102 187 \$, frais de gestion 15 000 \$ (exonérés de la TPS et de la TVQ);
- *Manif d'art* : subvention 198 397 \$, frais de gestion 15 000 \$ (exonérés de la TPS et de la TVQ);
- *Les Productions Recto-Verso inc.* : subvention 132 187 \$, frais de gestion 15 000 \$ (plus les taxes applicables);
- *Premier Acte* : subvention 102 187 \$, frais de gestion 15 000 \$ (exonérés de la TPS et de la TVQ);
- *Action patrimoine (architecture et paysages du Québec)* : subvention 102 400 \$, frais de gestion 15 000 \$ (exonérés de la TPS et de la TVQ);
- *Coop Spira* : subvention 100 000 \$, frais de gestion 15 000 \$ (plus les taxes applicables);

2° la directrice par intérim du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer ces mêmes ententes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1176 **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue John–Simons, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 367 558 du cadastre du Québec – Échange avec soulte en faveur du Fonds d'investissement immobilier GD, S.E.C. des parties du lot 6 367 559 du cadastre du Québec, contre une partie du lot 6 367 558 du même cadastre – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2021-1055 (CT-2570643) — (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'autoriser:

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie du lot 6 367 558 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 2 099,5 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à la promesse d'échange jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à son affectation au domaine privé, la cession au *Fonds d'investissement immobilier GD, S.E.C.* d'une partie du lot 6 367 558 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 2 099,5 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire joint à ladite promesse d'échange jointe audit sommaire;
- 3° en contrepartie, la cession à la Ville par le *Fonds d'investissement immobilier GD, S.E.C.* des parties du lot 6 367 559 du même cadastre, d'une superficie totale approximative de 2 100,2 mètres carrés, tel qu'illustré sur ce même plan préliminaire joint à cette même promesse d'échange jointe à ce même sommaire, et d'autoriser l'affectation au fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels. L'échange est fait avec soulte à verser au *Fonds d'investissement immobilier GD, S.E.C.*, au montant de 67,26 \$, plus les taxes applicables. Toutefois, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec sont susceptibles de s'appliquer sur la valeur de la contrepartie de l'immeuble reçu en échange.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1177 **Deuxième avenant à l'offre d'achat entre la Ville de Québec et La Bouée société acheteuse de préservation et de développement de l'habitat communautaire, pour la vente d'un immeuble dorénavant connu comme étant le lot 6 439 761 du cadastre du Québec, relativement à la prolongation du délai pour l'obtention de l'engagement définitif – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2021-1069 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser la conclusion du deuxième avenant à l'offre d'achat entre la Ville de Québec et *La Bouée société acheteuse de préservation et de développement de l'habitat communautaire*, pour la vente d'un immeuble dorénavant connu comme étant le lot 6 439 761 du cadastre du Québec, en vertu de la résolution CV-2020-0872 du 2 novembre 2020 et modifiée en vertu de la résolution CV-2021-0524 du 7 juin 2021, relativement à la prolongation du délai pour l'obtention de l'engagement définitif, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1178 **Nomination de membres au sein du *Comité permanent de révision du Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722 - DG2021-048 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de nommer les personnes suivantes au sein du *Comité permanent de révision du Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722 :

- monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, membre du comité exécutif, en remplacement de monsieur Rémy Normand;
- monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, membre de l'Opposition, en remplacement de monsieur Stevens Mélançon.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1179 **Désignation des membres du *Comité de vérification* - DG2021-084 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu, sur la proposition de monsieur le maire, de désigner les trois personnes suivantes à titre de membres du *Comité de vérification*, jusqu'au 2 novembre 2025 :

- monsieur Pierre-Luc Lachance;
- madame Marie-Josée Asselin;
- monsieur Louis Martin, à titre de représentant de l'Opposition.

En cas d'absence du maire, qui est membre d'office et président du comité, monsieur Pierre-Luc Lachance assurera la présidence du *Comité de vérification*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1180 Désignation de madame la conseillère Marie–Pierre Boucher à titre de responsable du dossier *Aînés* - DG2021-085 (Ra-2317)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de désigner madame la conseillère Marie–Pierre Boucher à titre de responsable du dossier *Aînés*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1181 Ajout budgétaire et affectation au projet de l'*Académie du vivre-ensemble* - DG2021-087 (Ra-2317)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser l'ajout budgétaire d'une somme de 250 000 \$ et son affectation au projet de l'*Académie du vivre-ensemble*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1182 Autorisation de l'affectation de paiements comptant sur les immobilisations comme financement de dépenses sur des projets spécifiques et des règlements d'emprunt de proximité et mixte pour un montant de 105 517 057 \$ - FN2021-062 (CT-FN2021-062) — (Ra-2317)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'entériner l'affectation finale de 10 362 943 \$ sur les projets identifiés aux fiches du PIQ 2021–2025 de proximité et mixte, tel que présenté à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser l'affectation de paiements comptant d'immobilisations aux dépenses d'immobilisations sur des règlements d'emprunt de proximité et mixte pour un montant de 105 517 057 \$, tel que présenté à l'annexe B jointe audit sommaire;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1183 Quartier Mosaïque – Travaux correctifs aux aménagements de la rue Gertrude–Roy – District électoral des Saules–Les Méandres – Arrondissement des Rivières - PA2021-174 (Ra-2317)

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par la *Société en commandite Boisé Lebourgneuf–Sud*, comprenant notamment des travaux correctifs aux aménagements et infrastructures de la rue Gertrude–Roy, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan–projet de lotissement et au plan–projet d'implantation, ainsi que selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société en commandite Boisé Lebourgneuf–Sud*, joints au sommaire décisionnel;
- 2° la *Société en commandite Boisé Lebourgneuf–Sud* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° la conclusion de ladite entente entre la Ville de Québec et la *Société en commandite Lebourgneuf–Sud*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même entente jointe audit sommaire;
- 4° le directeur par interim de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2021-1184 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la requête en désistement d'un avis d'expropriation dans les dossiers du Tribunal administratif du Québec, portant les numéros SAI–Q–257115–2108 et SAI–Q–257107–2108 - AJ2021-049 (Ra-2315)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures nécessaires à l'obtention d'un désistement total de l'avis d'expropriation publié à Québec le 2 septembre 2021, sous le numéro 26 631 117, de procéder au dépôt au Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-257115-2108, et de publier l'ordonnance de désistement au registre foncier;

2° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures nécessaires à l'obtention d'un désistement total de l'avis d'expropriation publié à Québec le 2 septembre 2021, sous le numéro 26 631 132, de procéder au dépôt au Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-257107-2108, et de publier l'ordonnance de désistement au registre foncier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1185 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour des travaux d'entretien sanitaire sur demande – Lot 3 (Appel d'offres public 64726) - AP2021-841 (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjudgé à *Conciergerie McKinnon inc.*, pour des travaux d'entretien sanitaire sur demande – Lot 3, pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023, pour une somme estimée à 152 449,25 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 64726 et aux prix unitaires de sa soumission du 6 janvier 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1186 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour les travaux de serrurerie (Appel d'offres public 52972) - AP2021-842 (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjudgé à *Côté Fleury inc.* pour les travaux de serrurerie, pour la période du 15 janvier 2022 au 14 janvier 2023, pour une somme estimée à 140 657,75 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 52972 et aux prix unitaires de sa soumission du 6 décembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1187 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels – Caractérisation des émissions atmosphériques de l'incinérateur, pour les années 2022 à 2024 (Appel d'offres public 76222) - AP2021-846 (CT-2566024) — (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Consulair inc.*, du contrat de services professionnels – Caractérisation des émissions atmosphériques de l'incinérateur, pour les années 2022 à 2024, de la date d'adjudication au 30 novembre 2024, pour une somme estimée à 467 374,14 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76222 et à sa soumission du 22 septembre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1188 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de support et d'entretien des licences d'utilisation des produits Bentley (Select 10398767), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (Dossier 42541) - AP2021-856 (CT-2571592) — (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le renouvellement du contrat de support et d'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley* (Select 10398767), adjugé à *Carahsoft Technology Corp.*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour une somme de 122 313 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à sa proposition jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au directeur du Service des technologies de l'information de signer tous les documents requis pour le renouvellement dudit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1189 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du Centre d'acquisitions gouvernementales et de l'Union des municipalités du Québec, numéro 2022-0429-01, pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés (Dossier 76760) - AP2021-956 (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)* et de l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)*, numéro 2022-0429-01, pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés, pour une somme estimée à 2 192 010 \$ (plus TPS et TVQ applicables), et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes;
- 2° au Service des approvisionnements de compléter les démarches afin de faire adhérer la Ville de Québec à ladite entente, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025;
- 3° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant autorisé, de signer les documents afférents et de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à cette entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1190 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Ville de Québec – Lot 15 (Appel d'offres public 73945) - AP2021-966 (CT-2558147) — (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 242 299,13 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Groupe GCH inc.*, en vertu de la résolution CA-2020-0403 du 23 septembre 2020, pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Ville de Québec – Lot 15, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1191 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels pour des services-conseils en actuariat – Renouvellement des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec (Dossier 53137) - AP2021-970 (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 100 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au

contrat adjugé à *Nadeau Services conseils s.a.* en vertu de la résolution CA-2019-0088 du 6 mars 2019, relativement à des services professionnels pour des services-conseils en actuariat – Renouvellement des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1192 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *La Remise culturelle – Ressourcerie*, relative au versement annuel d'une subvention, pour la revalorisation de matières artistiques résiduelles, pour les années 2022 et 2023 - CU2021-077 (CT-2559247) — (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *La Remise culturelle – Ressourcerie*, relative au versement annuel d'une subvention de 75 000 \$, pour les années 2022 et 2023, pour la revalorisation de matières artistiques résiduelles, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1193 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction*, R.A.V.Q. 1434 - AE2021-007 (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction*, R.A.V.Q. 1434.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1194 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la valeur nominale d'obligations émises en vertu de dispositions législatives et l'autorisation de se prévaloir d'une mesure d'allègement fiscale pour l'exercice financier 2021 - FN2021-059 (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à la trésorière de modifier la valeur nominale des obligations émises en vertu de l'article 255 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2004, chapitre 20) et renouvelées en 2015 pour le régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec, pour un montant de 6 121 400 \$, tel que présenté à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° à la Ville de Québec de se prévaloir, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, de la mesure d'allègement fiscal permettant d'apparier la dépense de rachat des obligations PL 54 à l'amortissement des gains actuariels.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1195 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention à la Ville de Lac-Delage pour la réalisation d'un projet-pilote sur les étangs aérés - PA2021-169 (CT-2572075) — (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le versement d'une subvention de 153 500 \$ à la Ville de Lac-Delage, ainsi qu'un montant de 10 200 \$ en ressources humaines municipales, le tout conditionnellement à la conclusion par la Ville de Lac-Delage d'une entente de recherche avec *Investissement Québec* (IQ-CRIQ) relativement à la réalisation d'un projet-pilote de démonstration d'un système de biofiltration tertiaire pour l'abattement complémentaire des nutriments du système d'épuration par lagunage de Lac-Delage;
- 2° la délégation à madame Anne-Marie Cantin afin d'assurer le suivi du projet pour la Ville de Québec avec la Ville de Lac-Delage et *Investissement Québec* (IQ-CRIQ) et permettre ainsi le transfert des résultats et de l'expertise comme convenu entre les parties.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1196 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le choix de limite par lésion à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail*, pour l'année 2022 - RH2021-908 (Ra-2315)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du choix de limite à neuf fois le salaire assurable maximum de 2022, soit 792 000 \$ par lésion;

- 2° l'autorisation au directeur de la Division de la santé et de la sécurité au travail de signer tout document permettant de donner application aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 43.

CV-2021-1197 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour partiel relativement au dossier C.S. 200-17-006847-065, concernant Yvan Caron, Jules Dallaire, Michel Dallaire, Robert Després, Michel Berthelot, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Richard Marion et Michel Paquet, agissant en leur qualité de fiduciaire à la Fiducie fonds de placement immobilier Cominar et Distribution P.R. inc. et Placements F.H. inc. et Sani Métal Ltée et Gestion Rivard & Frères inc. et 2534-5109 Québec Inc. et Gestacorp Inc. et Denis Bonneau c. Ville de Québec - AJ2021-050 (CT-AJ2021-050) — (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'entente de règlement et la transaction entre Yvan Caron, Jules Dallaire, Michel Dallaire, Robert Després, Michel Berthelot, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Richard Marion et Michel Paquet agissant en leur qualité de fiduciaire à la *Fiducie fonds de placement immobilier Cominar et Distribution P.R. inc. et Placements F.H. inc. et Sani Métal Ltée et Gestion Rivard & Frères inc. et 2534-5109 Québec Inc. et Gestacorp Inc. et Denis Bonneau et la Ville de Québec*, dans le dossier C.S. 200-17-006847-065;
- 2° l'autorisation du paiement d'un montant de 217 677,17 \$, par chèque à l'ordre de *Stein Monast, s.e.n.c.r.l, Avocats en fidéicommiss*, en guise de règlement du capital et des intérêts et des frais;
- 3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et Associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1198 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Bell Canada*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73180) - AP2021-1000 (CT-2562477) — (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Bell Canada*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 75 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Madame la conseillère Bianca Dussault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 16 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-1199 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre d'acquisitions gouvernementales*, pour le regroupement d'achats de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques (2022-0588-01) (Dossier 76738) - AP2021-931 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG), pour le regroupement d'achats de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques (2022-0588-01), pour la période du 13 janvier 2022

au 12 janvier 2024, pour une somme estimée à 7 323 830 \$ (plus TPS et TVQ applicables), et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes;

- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant autorisé, de signer les documents afférents et à confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à ladite entente.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1200 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de ceinturons souples, de pochettes de ceinturons et de vestes pare-balles – Lot 4 (Appel d'offres public 76528) - AP2021-971 (CT-2572415) — (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Les Entreprises Duckbill inc.*, du contrat pour la fourniture de ceinturons souples, de pochettes de ceinturons et de vestes pare-balles – Lot 4, de la date d'adjudication au 31 décembre 2023, pour une somme estimée à 118 370 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76528 et aux prix unitaires de sa soumission du 15 novembre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1201 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2022 - BE2021-055 (CT-2574244) — (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention de 640 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1202 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation administrative d'un délai supplémentaire dans le cadre d'ententes actives à différents volets de la *Stratégie de développement économique*, du *Fonds local d'investissement*, du *Fonds de développement des territoires*, du *Fonds régions et ruralité*, de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* et de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, et pour les projets autorisés en vertu des résolutions CA-2017-0222 et CA-2018-0197, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 - **DE2021-1038** (Ra-2317)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation administrative d'un délai supplémentaire de 12 mois dans le cadre d'ententes actives à différents volets de la *Stratégie de développement économique*, du *Fonds local d'investissement* (FLI), du *Fonds de développement des territoires* (FDT), du *Fonds régions et ruralité* (FRR), de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* et de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, et de 24 mois pour les projets autorisés en vertu des résolutions CA-2017-0222 et CA-2018-0197, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1203 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 9272-4285 Québec inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation de l'eau pétillante Maple 3 au niveau national et international* - **DE2021-1071** (CT-DE2021-1071) — (Ra-2317)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation de l'eau pétillante Maple 3 au niveau national et international*;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9272-4285 Québec inc., relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1204 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Technologie Nexapp inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Lancement et déploiement de la solution Axify* - **DE2021-1082** (CT-DE2021-1082) — (Ra-2317)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme maximale de 213 748 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Lancement et déploiement de la solution Axify*;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Technologie Nexapp inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 213 748 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1205 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Les Technologies informatiques Fourwaves inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Plan de commercialisation de Fourwaves à l'international* - **DE2021-1083** (CT-DE2021-1083) — (Ra-2317)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation:

- 1° de l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Plan de commercialisation de Fourwaves à l'international*;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Technologies informatiques Fourwaves inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1206 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de représentants de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge*, et fin du mandat de madame Claire Rhéaume - DG2021-050 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la nomination de monsieur le conseiller Louis Martin à titre de représentant de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge*, en remplacement de madame Marie-Josée Savard;
- 2° le renouvellement du mandat de madame la conseillère Anne Corriveau à titre de représentante de la Ville de Québec au sein dudit conseil;
- 3° la fin du mandat de madame Claire Rhéaume au sein de ce conseil.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1207 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'une représentante de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière Beauport*, et fin du mandat de monsieur Alexandre Baker - DG2021-051 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la nomination de madame la conseillère Isabelle Roy à titre de représentante de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière Beauport*, en remplacement de monsieur Jérémie Ernould;
- 2° la fin du mandat de monsieur Alexandre Baker, conseiller en environnement, au sein dudit conseil.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1208 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre du conseil de la ville pour siéger au sein de la *Commission du fonds d'amortissement* - DG2021-080 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, pour siéger au sein de la

Commission du fonds d'amortissement, en remplacement de monsieur le conseiller Rémy Normand.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1209 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un représentant de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration du *Conseil de bassin du lac Saint-Augustin*, et fin du mandat de monsieur Alexandre Baker - DG2021-081 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la nomination de monsieur le conseiller Louis Martin à titre de représentant de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration du *Conseil de bassin du lac Saint-Augustin*, en remplacement de madame Anne Corriveau;
- 2° la fin du mandat de monsieur Alexandre Baker, conseiller en environnement, au sein dudit conseil.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1210 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de représentants de la Ville de Québec au sein des conseils d'administration des organismes de bassins versants de la Capitale et Charlevoix-Montmorency - DG2021-082 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la nomination de madame la conseillère Marie-Josée Asselin, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'*Organisme de bassins versants de la Capitale*, en remplacement de madame Anne Corriveau, et le renouvellement du mandat de monsieur le conseiller Steeve Verret au sein dudit conseil d'administration;
- 2° la nomination de madame Anne-Marie Cantin, conseillère en environnement à la Section de l'eau et de l'environnement de la Division du développement durable du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'*Organisme de bassins versants de la Capitale*;

En cas d'incapacité de celle-ci, madame Marie-Line Pedneault, directrice de la Section de l'eau et de l'environnement de la Division du

développement durable du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, agira comme substitut;

Ces nominations remplacent les nominations précédentes de fonctionnaires au sein du conseil d'administration de l'*Organisme de bassins versants de la Capitale*.

- 3° la nomination de monsieur le conseiller Stevens Mélançon, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'*Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency*;
- 4° la nomination de madame Marie-Line Pedneault, directrice de la Section de l'eau et de l'environnement de la Division du développement durable du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'*Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency*;

En cas d'incapacité de celle-ci, madame Sharon Clavet, directrice de la Division du développement durable du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, agira comme substitut;

Ces nominations remplacent les nominations précédentes de fonctionnaires au sein du conseil d'administration de l'*Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency*.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1211 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation de paiements comptant sur les immobilisations comme financement de dépenses sur des règlements d'emprunt de l'agglomération de Québec - FN2021-063 (CT-FN2021-063) — (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'affectation de paiements comptant d'immobilisations aux dépenses d'immobilisations sur des règlements d'emprunt d'agglomération, pour un montant de 39 900,050 \$, tel que présenté à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1212 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière pour le paiement de la dette d'agglomération relativement à la date de terminaison de la réserve financière, R.A.V.Q. 1439 - FN2021-068 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière pour le paiement de la dette d'agglomération relativement à la date de terminaison de la réserve financière*, R.A.V.Q. 1439.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1213 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 748 479 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1455 - GT2021-408 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 748 479 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1455.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1214 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1450 - IN2021-024 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1450;
- 2° l'appropriation d'un montant de 5 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme correspondant à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1450. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1215 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1451 - IN2021-025 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1451;
- 2° l'appropriation d'un montant de 10 000 000 \$ au fonds général, soit une somme correspondant à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1451. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 59.

CV-2021-1216 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2021-0607 relative à l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA) - RH2021-1036 (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Jackie Smith,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2021-0607 du 24 novembre 2021, relative à l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (F.I.S.A.)*, pour modifier le nom du syndicat en y ajoutant « secteur B – occasionnels loisirs ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1217 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Steve Gadoury (ID. 007303), à titre de directeur adjoint aux opérations du Service de protection contre l'incendie - RH2021-1042 (CT-RH2021-1042) — (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Steve Gadoury (ID. 007303), à titre de directeur adjoint aux opérations (P787) du Service de protection contre l'incendie (poste no 33648), avec effet le 22 décembre 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1218 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)* – secteur B – occasionnels loisirs, relative à la modification des articles 8.00 et 9.00 de la convention collective - **RH2021-980** (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)* – secteur B – occasionnels loisirs, relative à la modification des articles 8.00 et 9.00 de la convention collective, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1219 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)* – secteur B – occasionnels loisirs, relative à la modification de l'annexe A de la convention collective - **RH2021-981** (Ra-2317)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)* – secteur B – occasionnels loisirs, relative à la modification de l'annexe A de la convention collective, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1220 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Champlain – Arrondissement de La Cité–Limoilou - [TM2021-228](#) (Ra-2317)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur le boulevard Champlain, sur le côté nord, sur le tronçon compris entre la rue des Sapeurs et la rue Champlain, la norme suivante est en vigueur :

« À partir d'une distance de 544 mètres à l'est de la rue Champlain, en direction est, sur une distance de 30 mètres, le stationnement est limité à 30 minutes entre 9 h 30 et 16 h du lundi au vendredi »;

Cette norme est remplacée par la suivante :

« À partir d'une distance de 544 mètres à l'est de la rue Champlain, en direction est, sur une distance de 30 mètres, le stationnement est limité à 30 minutes entre 9 h et 17 h du lundi au vendredi ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1221 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue Racine – District électoral de Loretteville – Les Châtelers – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles - [TM2021-326](#) (Ra-2317)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur la rue Racine, sur les côtés nord et sud, sur le tronçon compris entre la rue Verret et le boulevard de l'Ormière, la norme suivante est prescrite :

« À partir de la rue Verret, en direction ouest jusqu'au boulevard de l'Ormière, il est interdit de stationner un véhicule routier ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

[AM-2021-1222](#) Avis de motion relatif au *Règlement sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la ville*, R.V.Q. 1676, et dépôt du projet de règlement - [TM2021-212](#) (Ra-2315)

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement établissant les règles à suivre sur certains stationnements qui relèvent du conseil de la ville dans les garages, les parcs de stationnement et sur les terrains gérés par la ville.

Il précise pour chacun des stationnements les types de réglementation ou de prohibition ainsi que les moyens de contrôle.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

[AM-2021-1223](#) Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à la formation de comités de sélection et aux fonctions dévolues par la Loi sur l'Autorité des marchés publics*, R.V.Q. 3040, et dépôt du projet de règlement - [AP2021-857](#) (Ra-2315)

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs*, afin d'étendre la délégation du pouvoir de former un comité de sélection à tout contrat soumis à un système de pondération et d'évaluation des offres et de déléguer l'ensemble des fonctions qui sont dévolues au conseil de la ville par la *Loi sur l'Autorité des marchés publics*.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

[AM-2021-1224](#) Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur la paix et le bon ordre relativement au bruit produit par les véhicules routiers*, R.V.Q. 3011, et dépôt du projet de règlement - [PO2021-004](#) (Ra-2317)

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la paix et le bon ordre* afin de prévoir qu'il est interdit de produire un bruit, émis par un véhicule routier, qui ressort des bruits ambiants

et qui trouble la paix ou la tranquillité publique, tel que le crissement de pneus ou encore, celui généré par le bruit d'un moteur utilisé à des régimes excessifs. Le fait de produire un tel bruit constitue une infraction passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 150 \$ et d'un maximum de 1 000 \$ et, dans le cas d'une personne morale, d'un minimum de 300 \$ et d'un maximum de 2 000 \$. En cas de récidive, ces amendes sont doublées.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2021-1225 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la ville relativement à la date de terminaison de la Réserve financière, R.V.Q. 3047, et dépôt du projet de règlement - FN2021-067 (Ra-2317)*

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la ville* afin de reporter au 31 décembre 2026 la date de terminaison de la Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la ville actuellement fixée au 31 décembre 2021. La période de l'affectation à la réserve des sommes nécessaires puisées à même le fonds général de la ville est également allongée de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2021-1226 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque Gabrielle-Roy située dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3049, et dépôt du projet de règlement - CU2021-090 (Ra-2317)*

Madame la conseillère Catherine Vallières-Roland donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque Gabrielle-Roy, située dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 500 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-1227 *Appropriation de 450 000 \$ au fonds général de la Ville - CU2021-090 (Ra-2317)*

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,
appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'approprier un montant de 450 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3049. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2021-1228 *Règlement sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre de la partie du plan d'action environnemental relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3016 - PQ2021-010 (Ra-2311)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre de la partie du plan d'action environnemental relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3016.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1229 *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances relativement aux employés autorisés à faire des inspections, R.V.Q. 3030 - AE2021-005 (Ra-2311)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances relativement aux employés autorisés à faire des inspections, R.V.Q. 3030.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1230 *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville relativement au changement de nom du Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun, R.V.Q. 3038 - RH2021-713 (Ra-2313)*

Sur la proposition de madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville relativement au changement de nom du Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun, R.V.Q. 3038.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1231 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture de terrains intérieurs au complexe de soccer Chauveau, R.V.Q. 3052 - LS2021-186 (Ra-2314)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture de terrains intérieurs au complexe de soccer Chauveau, R.V.Q. 3052.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1232 *Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2022, R.V.Q. 3053 - FN2021-064 (Ra-2317)*

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2022, R.V.Q. 3053.*

Madame la conseillère Bianca Dussault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 17 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, et n'ayant pas d'autres questions par visioconférence, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 20 h 21.

Louis Martin
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

JL/ir